



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN
de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

Qu'est-ce que les PIAL ? Pour quoi faire ?

Mutualisation des moyens

Casse des conditions de travail des AESH et enseignants

Concurrence entre écoles, entre enseignants, entre parents

Force Ouvrière dit « non aux PIAL » !

Grève le 3 juin, à l'appel de l'intersyndicale nationale ! Tous au ministère !

« Rentrée 2021, tout le territoire sera organisé en PIAL » dicit le ministre. C'est confirmé par le DASEN 93. Tous les AESH seront sous l'organisation des PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés. Nous sommes tous concernés par cette déréglementation : enseignants, AESH, enseignants spécialisés, élèves, parents. L'intersyndicale nationale FSU, FO, CGT, SUD, SNALC appelle à une **grève le jeudi 3 juin pour « Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH, pour l'abandon des PIAL ! »**. Cette grève est dans la continuité de la mobilisation unitaire du 8 avril : des milliers de manifestants partout en France, des AESH et des enseignants mobilisés ce jour !

4 mois de mobilisations pour les AESH 93. Le Snudi FO 93, avec ses nombreux AESH syndiqués ne lâchera pas ! Après la grève le 9 février dans le 93, après la mobilisation nationale le 8 avril, grève nationale le 3 juin !

Les AESH du 93 ont décidé de ne plus se laisser faire et de mener cette lutte pour leur droit. Parce qu'il est scandaleux que nos collègues AESH soient payées 800 euros par mois, parce qu'il est inadmissible qu'elles n'aient aucun droit statutaire, « ballotées » à droite et à gauche en fonction des décisions des IEN et DASEN, parce que la généralisation des PIAL en Seine-Saint-Denis va considérablement dégrader leur condition de travail (et celle des enseignants au passage !), le Snudi FO 93 appelle tous les collègues à être en grève et mobilisés le 3 juin

Les PIAL : outil de mutualisation à moyen constant...

« Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont créés dans chaque département. Ils ont pour objet la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public (...) ». Titre I, Chapitre IV, Article 25 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance : Mutualisation et flexibilisation des AESH au sein d'un territoire, le PIAL.

Les PIAL imposent la flexibilisation des conditions de travail des AESH qui sont désormais affectées au sein d'un de ces pôles dans lesquels elles peuvent être appelées à se déplacer en fonction des besoins. Les AESH ne seront plus des accompagnantes « Individualisées », mais « Mutualisées ». Elles ne seront plus affectées en fonction de la prise en charge d'un, deux ou trois élèves comme c'était le cas jusqu'à présent. Une AESH pourrait être amenée à suivre plusieurs élèves d'un secteur en fonction des besoins. Une dotation d'AESH est attribuée à chaque PIAL que le coordonnateur est chargé de répartir en fonction des besoins. On se retrouve ainsi avec des AESH déplacées d'une école à l'autre en fonction des urgences, du jour au lendemain sans prendre en compte les conséquences au niveau professionnel et personnel...

Encadré n° 2 : Baisse du nombre d'heures d'accompagnement des élèves :

Les PIAL permettent désormais de réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap : il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées attribuées au PIAL.

Exemple de ce qui va arriver avec les PIAL !

Actuellement, en Seine-Saint-Denis, il manque 1000 AESH pour que tous les élèves porteurs de handicap soient accompagnés. Avec les PIAL, les AESH du 93 seront mutualisées pour pallier les AESH manquantes. Quelques exemples possibles :

- Une AESH est actuellement AESH i (individualisée) pour un élève avec une notification MDPH de 20 heures. Elle prend en charge cet élève 18 heures dans l'élémentaire X. Elle accompagne, en plus, un élève de la maternelle Y du même groupe scolaire pour les 6 heures restants (24 heures). C'était un cas classique ces dernières années. Dans deux écoles à plusieurs km de là, 4 élèves ont une notification MDPH, mais il n'y a pas d'AESH... Dans ce PIAL, cette même AESH pourra dès l'année prochaine accompagner 9 heures l'enfant de l'élémentaire X (contre 18 heures), 3 heures pour la maternelle Y, et 3 heures pour chaque enfant restant dans les 2 écoles restantes. Cela fait bien 24 heures ! L'AESH, au lieu d'accompagner 2 élèves, en aura 6... dans 4 écoles différentes, toutes éloignées les unes des autres... Cela s'appelle bien la mutualisation des moyens ! On peut appeler cela du saupoudrage aussi ! Tous les élèves seront perdants ! Tous les enseignants ! Et les AESH dans tout cela ? Pourront-elles encore compenser leur maigre salaire par les cantines, les études, les garderies si on les oblige à se déplacer chaque jour ? Comment pourront-elles accompagner sérieusement un élève avec 3 heures de prise en charge seulement ? Comment réussir à travailler correctement avec des enseignants et des équipes qu'elles ne connaissent pas ?

Maintenant, des notifications MDPH sans précision d'heures d'accompagnement ! C'est la porte ouverte à une mutualisation à outrance, à du saupoudrage de prise en charge et à la mise en concurrence entre élèves, entre enseignants, entre parents... Tout cela pour des économies sur le dos de ces élèves ! Inadmissible !

Oui, nous l'avons tous constaté. Maintenant, il n'y a plus de détail dans les notifications MDPH. Un élève, qui avait le droit à 20 heures d'accompagnement, n'aura plus de précision horaire dans le bilan de prise en charge. Les parents ne pourront plus rien réclamer, y compris au tribunal. Mais tout cela a comme conséquence la mise en concurrence de tous ! Si, aujourd'hui, un enseignant a un élève accompagné par une AESH pour 10 heures et qu'un autre enseignant n'a que trois heures pour un autre enfant... Concurrence entre collègue. Pareil pour les parents... Vu qu'il manque des centaines d'AESH dans le département, comment un parent peut comprendre que son enfant n'a que trois heures d'accompagnement (ce qui ne sert pas à grand-chose...) pendant qu'un autre a 10 heures pour son enfant... Cette mise en concurrence est la conséquence immédiate des PIAL : on mutualise, on saupoudre histoire de dire que tous les élèves ont un accompagnant. Enseignants, AESH, parents, tous ensemble, demandons l'abandon des PIAL ! Grève le 3 juin !

Les AESH sont en première ligne ! Avec les PIAL, tout va encore s'aggraver !

Ces collègues sans statut, sans salaire correct, vont, une fois de plus, être les premières à subir cette réforme des PIAL. Il est évident qu'il va devenir compliqué de pouvoir faire la cantine, garderie, études dans une école. Comment vont-elles vivre avec leur salaire de 800 euros par mois ?

Par ailleurs, AESH est un vrai métier, nous le constatons chaque jour dans nos écoles. Sera-ce toujours un métier lorsque l'on prend 6 élèves en accompagnement, avec des changements constants de lieu de travail, avec une incapacité de s'intégrer dans une équipe lorsque l'on fréquente plusieurs équipes, plusieurs directeurs, plusieurs enseignants dans les classes par semaine ? Les AESH du 93 disent qu'elles iront « jusqu'au bout », elles ont raison !

Pour un vrai statut, un vrai salaire, pour l'abandon des PIAL !

Grève le 3 juin !

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

